

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Mandats spéciaux - Délégation officielle à Rome du 22 au 24 mars 2017.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1.22.55**

PRESENTATION

Dans le cadre du rapport n°5 en date du 16 décembre 2016, la Commission permanente :

- a autorisé le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à organiser un déplacement à Rome du 22 au 24 mars 2017.
- a autorisé la dépense inhérente à l'organisation de ce déplacement,
- a autorisé la Présidente à présenter aujourd'hui un rapport délivrant les mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement.

Objet du présent rapport :

- Préciser la composition de la délégation,
- Autoriser les membres de cette délégation à se déplacer,

Rappel de l'objet du déplacement :

- Signer une Convention de partenariat entre le Musée départemental Arles Antique et le Musée du Vatican
- Valoriser le patrimoine paléochrétien entre le Musée départemental de Arles Antique et le Musée du Vatican ;
- Présenter au Vatican les reliques de Saint Césaire, Evêque d'Arles au début du VI^e siècle.

La Politique publique de Relations Internationales soutient des projets opérationnels qui participent au dialogue et aux échanges d'expertises entre acteurs européens.

La coopération avec les Musées du Vatican qui est l'objet de cette mission, est également portée par une volonté de valoriser le travail et l'expertise du Musée Départemental Arles Antique.

De tels projets permettent d'initier et de mettre en œuvre des projets d'envergure et des actions de coopération multilatérale qui valorisent les savoir-faire et les forces de nos territoires.

Date du Déplacement : du 22 au 24 mars 2017 (sous réserve de modification).

Composition Fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modification) :

La délégation sera conduite par la Présidente accompagnée du Délégué aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes et de la déléguée à la Culture, mais également d'élus et d'agents départementaux et d'invités extérieurs à la collectivité.

Budget Prévisionnel indicatif :

Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été réévalué à ce jour à la somme de **85.000** euros.

Pour mémoire, un marché public a été lancé sur l'organisation de ce déplacement.

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, dans le cadre de la Politique Publique de Relations Extérieures du Conseil départemental pour l'exercice 2017, je vous propose de confirmer :

- l'autorisation donnée à la Présidente de se déplacer à Rome du 22 au 24 mars 2017 ;
- l'autorisation donnée à la Présidente de délivrer les mandats spéciaux nécessaires aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement et les ordres de mission nécessaires aux invités et agents de la Collectivité; selon la répartition ci-après :
 - o 8 élus
 - o 17 invités
 - o 7 agents

La dépense sera imputée aux chapitres 011 et 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL